



La Tremblade, le 19 octobre 1995

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41
Fax 46.36.18.47
Télex 632 160 F

Régie d'Exploitation des
Services d'Eau de la
Charente-Maritime
17119 SAINTES CEDEX

N/REF : 95-62/DEL/LT/DM

Objet : Avis sur l'épandage agricole de boues des stations d'épuration provenant de l'île d'Oléron.

Après étude des éléments que vous nous avez fournis le 17 octobre, nous émettons les remarques et avis suivants :

- L'épandage prévu sur la commune de Saint-Just-Luzac ne pose a priori pas de problème pour ce qui concerne le milieu marin conchylicole, étant situé sur le bassin versant du marais de Broue-Mérignac et donc sans communication avec la Seudre.

- Il en va différemment pour le projet d'épandage de Saint-Sornin où les vingt hectares prévus sont situés sur le bassin versant de la Seudre. Les précédents épandages sur cette zone nous avaient été présentés comme tout à fait exceptionnels, urgents, sans autre solution, et non renouvelables. Il est clair que de nouveaux épandages quel que soit leur degré de siccité et leur faible nuisance finiraient par donner lieu à des dérapages préjudiciables à la bonne qualité du milieu conchylicole. Il est donc urgent de surseoir à ce dernier épandage ou de trouver une zone située en dehors du périmètre ostréicole.

Le Chef de Laboratoire
Environnement Littoral

D. MASSON

Copies : Dossier

Chrono
IFREMER La Rochelle
IFREMER Brest
DDASS de Charente -Maritime